



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX HABITANTS DU SICTOM DU GUIERS POUR L'ACHAT D'UN BROYEUR A USAGE DOMESTIQUE

Nous, soussigné(e)s

M./Mme – NOM/ Prénom :

Domicilé(e) :

M./Mme – NOM/ Prénom :

Domicilé(e) :

M./Mme – NOM/ Prénom :

Domicilé(e) :

M./Mme – NOM/ Prénom :

Domicilé(e) :

Inscrire au dos du présent formulaire le ou les demandeurs co-acheteurs supplémentaires

Attestons que nous sommes :

- acquéreur d'un broyeur à usage domestique,

Et nous nous engageons dans le délai de trois ans à compter de la signature de la convention de subvention :

- à ne percevoir qu'une seule subvention pour le broyeur aidé,
 à apporter la preuve aux services du SICTOM du GUIERS, qui en feront la demande, que nous sommes en bien en possession du broyeur aidé,
 et dans l'hypothèse où le broyeur aidé viendrait à être revendu, à restituer la dite subvention au SICTOM du GUIERS.

Sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal. (Article 314-1 : "L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375000 euros d'amende".)

Fait à le :/...../..... (mention « lu et approuvé » pour chaque acquéreur)

Signatures : Acquéreur 1

Acquéreur 2

Acquéreur 3

Acquéreur 4